

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DEMATERIALISEE

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 11 mars 2021 à 14H00
Séance n°2

- Sur 40 membres,

Etaient présents ou représentés les 31 membres suivants :

Collège des Professeurs

Mme Elisabeth PECOU
M. Luc PRONZATO
M. Pierre KORNPROBST
Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
M. Jeanick BRISSWALTER
Mme Barbara MEAZZI

Collège des Autres Enseignants

M. Didier FORCIOLI
Mme Sarah LABAT-JACQMIN
Mme Céline MASONI-LACROIX
M. Marc DALLOZ
M. Michel GAUTERO

Collège des BIATSS

M. Erwan PHILIPPE
M. Pascal CREMOUX

Collège des Etudiants

Représentants des Organismes de Recherche

Mme Aurélie PHILIPPE, CNRS
M. Dominique NOBILE, INSERM
M. Philippe CASTAGNONE, INRAE
Mme Marie-Pierre BALLARIN, IRD

Personnalités Qualifiées

Mme Anne LECHACZYNSKI, Verrerie de BIOT
Mme Maryline CRIVELLO, AMU

Représentants des Etablissements Composantes

M. Arnaud CHOPLIN, IFMK
M. Alain AVENA, Villa ARSON

Représentants des Etablissements associés

Mme Elise TOSI, SKEMA
M. Jean ZIEGER, Ecoles d'Art & de Design
M. Thierry ARRIL, CHUN

Représentant des collectivités territoriales

M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA
Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA

Membres absents ayant donné procuration

M. Philippe PAQUIS à M. Marc DALLOZ
Mme Anne VIGOUROUX à Mme Céline MASONI-LACROIX
Mme Maureen CLERC, INRIA à M. Pierre KORNPROBST
M. Philippe MARLAND, CIRM à M. Alain AVENA, Villa ARSON

Etaient absents ou excusés les 9 membres suivants :

M. Florent DAUPHIN
Mme Christine MALOT
M. Milan LEBRE
M. Denis MOURARD, OCA
M. Bernard ASSO, Conseil Départemental 06
M. Emmanuel BARRANGER, CAL
M. Didier ABADIE, ERACM

M. Amaury BAUDOUX
Mme Manon QUEMENEUR

Invités présents

M. Alexandre CAMINADA, Polytech
M. Johan MONTAGNAT, EUR DS4H
M. Christian SANCHEZ, Agent Comptable
M. Régis BRANDINELLI, DGS
M. Eric NASICA, VP Finances
M. Hubert LASSERRE, Directeur de la Formation Continue
M. Philippe LEVERT, Commissaire aux Comptes
M. Thierry BENMUSSA, Directeur de Cabinet
Mme Nadine TOURNOIS, IAE
M. Julien GAERTNER, Directeur de la Culture
Mme Anne VUILLEMIN, EUR HEALTHY
M. Jean-Baptiste NICOLAS, Chargé de missions
M. Serge COLSON, VP Politique Sportive
Mme Véronique VAN DE BOR, VP Politique Sociale Egalité-Diversité
Mme Sabrina LOUFRANI, VP Développement RH et Organisationnel
Mme Cécile SABOURAULT, VP Développement International et Relations Extérieures
Mme Marie-Albane WATINE, VP Vie Universitaire et de Campus
Mme Laure TARIEL, Chargée de missions CSTI
Mme Geneviève GAUDET, Rectorat de Nice
M. Jean-Philippe ESPALLARGAS, VP Etudiant
Mme Nadine MARCHANDE, DRARI PACA adjointe
M. Sylvain DIGIORGIO, DRH
M. Benjamin SEROR, DJSR
Mme Anne NAVARRO, DAF
Mme Marie-Sophie BERGER, DJSR
Mme Nadine GROSSO

3

La séance est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur. Elle débute à 14h00.

I – PREAMBULE

Présentation de **Didier Forcioli** MC en Biologie, responsable d'un parcours L3 en Biologie, élu au CT du dernier mandat.

M. le Président annonce avec une profonde tristesse le décès de **Muriel Marland**, Présidente du CIRM. Il salue sa remarquable contribution à la construction d'Université Côte d'Azur ; le CIRM, qui fait partie des écoles d'art, est un Etablissement composante qui donne une spécificité à UCA que n'ont pas les autres Etablissements IDEX.

M. le Président présente quelques points d'information.

Le dialogue de gestion 1 avec le Ministère s'est tenu en novembre. Avec l'appui du Recteur à l'enseignement supérieur, recherche et innovation M. Philippe Dulbecco, l'Etablissement a alerté le ministère sur plusieurs points d'inquiétude :

- La mise en place de la réforme des études de santé au sein d'Université Côte d'Azur. Une réforme compliquée au niveau local, au niveau national qu'il faut réaliser sans moyens ajoutés.

- La gestion de la crise Covid-19 depuis un an maintenant, également sans moyens ajoutés. M. le Président salue l'engagement de tous et de toutes qui a permis la bonne poursuite des missions de l'université.

- la sous dotation de l'Etablissement par rapport à la moyenne des universités françaises. UCA est l'université pluridisciplinaire, avec disciplines de santé, la plus sous dotée par étudiant de l'ensemble de la Région sud. Ce déficit représente 15 M€ ; cette sous dotation qui est historique est un facteur de fragilité. Les bons résultats financiers affichés par l'Etablissement le contraignent à un effort constant. Cette situation inacceptable a été signifiée au Ministère par le Président de la Région sud, le Préfet de Région, M. Christian Estrosi et le Maire d'Antibes. Cependant les résultats sont extrêmement décevants, au niveau national, l'enveloppe rattrapage pour toutes les universités françaises est de l'ordre de 18 M€.

Le jury IDEX a été reporté au mois d'avril et se déroulera jusqu'à la fin du mois de juin. L'objectif étant de pérenniser l'IDEX. La dotation de 15 M€ par an a permis d'avoir un réel effet levier avec l'ensemble de nos partenaires. Les actions entreprises avec les établissements-composantes, les établissements associés et les collectivités territoriales font de l'université un vrai moteur de développement du territoire. Les fonds de l'IDEX n'ont pas vocation à absorber la sous dotation de l'Etablissement. L'évaluation de l'idex mobilisera aussi des élus du Conseil d'administration. Les attentes de l'ANR sont extrêmement strictes, les conseils seront aussi concernés par les panels limités en nombre qu'elle impose. M. le Président remercie l'ensemble des élus qui participeront à ce panel.

UCA est pleinement engagée dans le **PIA 4** avec 2 projets, l'un dit d'accélération (éducation et numérique) et l'autre exploratoire (le plan quantique). Trois grandes thématiques sur les projets exploratoires ont été proposées : l'origine des planètes, risque et anthropisation, les ressources marines. L'objectif est que l'ensemble des universités IDEX puisse peser et dialoguer avec nos partenaires et notamment les organismes nationaux afin d'optimiser nos actions.

L'alliance Udice des universités IDEX dont l'Etablissement fait partie et la conférence des présidents d'université (CPU) dont le président est élu au conseil d'administration, en lien avec le cabinet de Mme la Ministre, travaillent sur le **rôle du CNU**. La position extrêmement ferme à la fois des universités IDEX et des universités via la CPU est de souligner l'intérêt de pouvoir recueillir l'avis du CNU lorsqu'on le souhaite pour chacune des missions qui le nécessitent.

L'université comme toutes les autres universités ne s'engagera pas dans la problématique de **la certification en anglais** telle qu'elle est définie actuellement. La position discutée lors de la CP2U de ce jour est que premièrement les universités n'appliqueront pas cet arrêté ou ce décret et que deuxièmement il sera demandé au ministère de revoir le marché passé pour cette certification. La position des universités sera de dire que certes le processus de certification est nécessaire mais qu'il doit être construit avec les universités et qu'il ne sera pas appliqué tel que défini. L'Etablissement mène fortement son action au niveau national car c'est à ce niveau que se situent les enjeux.

M. Pronzato remercie le Président pour ces bonnes nouvelles. Il est surprenant que la sous dotation de l'Etablissement ne soit pas prise en considération par Madame la Ministre qui devrait avoir une parfaite connaissance de la situation de l'université qu'elle a présidé.

Sur la question du positionnement de l'Etablissement par rapport au rôle du CNU, il avait été proposé qu'un addendum à la motion votée en CA soit fait.

M. Dalloz précise que cette question est à l'ordre du jour et sera évoquée plus avant.

M. Brisswalter rappelle qu'un combat de chaque instant est mené au niveau national mais aussi au niveau régional sur les difficultés que rencontre l'Etablissement, depuis 2010 c'est à dire depuis le passage aux compétences élargies. UCA est soutenue par l'ensemble des élus des collectivités territoriales et par le Rectorat de Région.

1) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES 17 DECEMBRE 2020 ET 28 JANVIER 2021

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Il sera tenu compte de la demande d'ajustement de Mme Muriel Dal Pont pour que ses propos soient plus précisément exprimés au point 14 (Exonération partielle des droits d'inscription différenciés pour les étudiants extracommunautaires) du PV du 17 décembre 2020.

Les prochains procès-verbaux seront plus synthétiques et si ce nouveau mode de rédaction suscite des commentaires, il faudra définir ensemble un point d'équilibre. L'énorme travail entrepris à l'élaboration des PV ne se justifie pas complètement.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 17 décembre 2020 est approuvé à la majorité des voix, 30 voix pour et une abstention.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 28 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité des voix.

5

II – QUESTION BUDGETAIRE

2) COMPTE FINANCIER 2020 D'UNIVERSITE COTE D'AZUR

Présentation de M. Eric NASICA, Vice-président Finances

Depuis la mise en œuvre du budget rectificatif mi-décembre, une meilleure vision de la situation financière est possible. Notamment la perception des effets de la crise sanitaire sur les recettes mais surtout sur les dépenses qui se traduisent par la non réalisation importante et la reprogrammation de dépenses de fonctionnement et d'investissement dont l'impact sur des indicateurs importants comme le résultat, la CAF ou encore la trésorerie, est non négligeable. Un sérieux et conséquent travail d'amélioration des méthodes comptables a été entrepris, cela permet de fiabiliser les indicateurs comme par exemple le fonds de roulement disponible, essentiel au pilotage de l'Etablissement.

Dans le cadre de la politique d'amélioration du suivi et du pilotage des comptes et de la stratégie de l'Etablissement, la mise en place d'une comptabilité analytique par un contrôleur de gestion a permis une vision plus précise et plus fiable de la situation financière de l'université et d'adapter nos différentes stratégies formation, recherche et innovation.

Présentation de M. Christian SANCHEZ, Agent Comptable

Le contexte

Le compte financier est la photographie de la situation financière de l'établissement au 31 décembre 2020 et il doit être voté au plus tard le 15 mars de l'année N +1.

- o Une date de clôture toujours tardive.
- o Une fiabilisation définitive des comptes à la date du 5 mars exactement, comme l'an dernier, grâce à la collaboration très active des commissaires aux comptes et du Rectorat.

Les faits marquants

- o La fusion des comptabilités et Agences UNS UCA.
Une anticipation dès 2019 a été possible et trouve sa traduction dans une bonne qualité globale des comptes 2020 ainsi qu'un rythme de paiement correct des fournisseurs.
Cependant l'Etablissement a connu des conditions de fonctionnement dégradées tout au long de l'année qui ont créé des difficultés ponctuelles.
- o Une nouvelle équipe de commissaires aux comptes du cabinet KPMG, pour l'Université expérimentale. Le cabinet KPMG a certifié les comptes sans aucune réserve, ce qui est une très bonne nouvelle pour ce nouvel Etablissement. Il subsistait une réserve qui portait sur l'inventaire physique et il n'a pas été jugé nécessaire de la maintenir car elle n'altère en rien la qualité globale des comptes.
- o Un délai global de paiement (DGP) encore satisfaisant.
Le non-respect de ce délai de 30 jours est soumis à sanctions.
En 2018 le délai était de 15 jours (Retour dans le délai réglementaire et atteinte de l'un des deux principaux objectifs de l'Agence), en 2019 de 14 jours et en 2020 de 24 jours (intégration des factures du voyageur de la Comue).
Ce DGP est une moyenne, certaines difficultés peuvent se présenter à certains moments, mais globalement il est correct. On peut conclure que l'ensemble de la chaîne financière - de la Direction des affaires financières en passant par les pôles, les composantes et les différents intervenants financiers - va globalement plus vite qu'auparavant.

6

Les principaux résultats

L'évolution du résultat excédentaire global de 2018 à 2020 est d'une stabilité remarquable, une moyenne tout à fait acceptable qui situe notre Etablissement parmi les universités qui ont un bon fonctionnement.

- o Une capacité d'autofinancement (CAF) un peu différente cette année qui diminue à 6,4 M€ pour 11M€ l'an dernier. Ce qui est dû à la reprise sur amortissements et provisions à 4,7M€ (changement de méthode comptable). Cela n'a pas eu de conséquences véritablement négatives.

Si on compare sur 3 exercices à périmètre constant (en 2018 et 2019 les 2 établissements UNS et COMUE sont intégrés), la CAF baisse. Mais on a effectué plus de dépenses d'investissement 24 M€ contre 19 M€ l'an dernier. Lorsque la CAF diminue il faut puiser dans le fonds de roulement, c'est-à-dire que la CAF est utilisée en totalité et ne permet pas de faire face aux investissements donc il y a un léger tassement du FDR à 114 000€ ce qui est assez négligeable.

Les grandeurs bilantielles, les principaux comptes

- o Le fonds de roulement représente les ressources stables dont bénéficie l'Etablissement. Il est à 38 jours de fonctionnement, c'est la traduction en nombre de jours de dépenses décaissables.

C'est un niveau de FDR qui est correct et conforme aux critères de la Tutelle. Les critères prudentiels préconisent un FDR au-delà de 30 jours de dépenses de fonctionnement. Pour autant le FDR est déjà préempté en partie par les engagements pluriannuels. Le FDR réellement mobilisable indique une marge de manœuvre plus faible et pour laquelle il faut rester attentif.

- o Le besoin en fonds de roulement est négatif à moins 34M€ ce qui est encore plus important que l'an dernier. Cela s'analyse comme une ressource financière, c'est à dire que

nous n'avons pas de besoin en FDR. C'est l'excédent de finances dont dispose l'Etablissement à un moment donné, dans ce cas à la photographie du 31 décembre. Son calcul est assez simple : c'est le fonds de roulement moins la trésorerie qui est importante à 60M€.

Le besoin en FDR est abondé notamment par les comptes d'avance sur financement et avance sur clients. Des opérations immobilières comme INFINY IMREDD ... entraînent le versement d'avances importantes qui ne sont pas toutes décaissées au moment où on fait cette photographie et donc le besoin en fonds de roulement est assez confortable.

o La trésorerie à 60M€ est nettement plus importante qu'en 2018 en 2019. La comparaison à périmètre constant des 2 établissements UNS COMUE révèle que l'apport de la COMUE, qui est en réalité celui de l'IDEX, est important dans la construction annuelle de la trésorerie.

o Les comptes significatifs dont le compte « fournisseur » qui est à 6,4 M€ au 31 décembre 2020, un peu plus important que l'an dernier, en raison des difficultés liées à l'épidémie : on observe un ralentissement de certaines chaînes.

Le compte « client » baisse un petit peu mais il est satisfaisant. Il reste à 2,3 M€, donc nettement inférieur aux chiffres constatés en 2018 et auparavant. Le rythme de recouvrement est tout à fait correct et concoure aussi à la bonne trésorerie de l'Etablissement.

Et enfin les 2 autres comptes : le compte « chèques impayés » qui est en train pratiquement de s'éteindre et le compte « recettes à classer » qui est en net progrès. Ce compte accueille tous les versements de l'ensemble des parties versantes ce qui représente un flux considérable et un travail de reclassement à l'agence tout aussi conséquent.

M. Brisswalter salue le travail vraiment exceptionnel des services de l'agence comptable, de M. Sanchez, des services de la DAF, Mme Navarro, Mme Khoury et M. Nasica.

7 *Il les remercie pour tous ces efforts depuis 2020 pour assainir la situation financière de l'Etablissement qui même si fragile, reste positive.*

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice des Affaires Financières

Présentation des tableaux budgétaires sur lesquels le Conseil doit se prononcer.

Le tableau des emplois

On constate une hausse globale de la consommation des ETPT sur l'année de plus 86 qui se décompose par une variation de plus 20 ETPT pour les doctorants et les enseignants contractuels compensés sur la baisse des BIATSS titulaires de 14 ETPT mais elle-même compensée sur une hausse des CDI de plus 15 ETPT.

Augmentation du nombre de CDD qui représentent essentiellement tous les contrats sur les opérations pluriannuelles, les contrats de recherche, les contrats de formation, les contrats relations internationales, etc. Sur les 66 ETPT supplémentaires, on en compte 17 ETPT au titre de l'IDEX.

La situation budgétaire

C'est le premier compte financier de l'établissement expérimental UCA. On constate principalement :

- L'augmentation des ETPT qui induit une hausse significative du pôle masse salariale. A titre de comparaison le budget s'exécute 199 203 268€ en 2019 et à 202 864 950€ pour l'année 2020.
 - Une baisse significative des autorisations d'engagement sur le fonctionnement de 44M€ à presque 40M€, majoritairement due aux effets de la crise sanitaire. On relève une diminution drastique de l'activité de l'Etablissement (mission, déplacements, événementiel, colloques ...)
- Cette baisse explique en partie le résultat excédentaire.

- Une exécution des investissements de 15.9M€ à peu près contre 32M€ quasiment l'année dernière. Cette diminution est liée aux 2 opérations pluriannuelles INFINY (14,6M€) et PEMED (7,4M€) dont les engagements (bon de commande) se sont principalement faits en 2019.
- Une hausse par rapport à l'année dernière des crédits de paiement (263M€ en 2020, 259 M€ en 2019).
- Une augmentation des décaissements, notamment pour le pôle masse salariale.

Globalement la situation est satisfaisante, le taux d'exécution est à 93% sur les autorisations d'engagement et à 92 % sur les crédits de paiement.

L'exécution des recettes est à 281 000 000€, plus 11 000 000€ par rapport à l'année 2019.

Le solde budgétaire

Un résultat excédentaire de 18,3 M€ qui se décompose en deux volets hors convention (activité courante) et sur convention (les conventions ont contribué à améliorer le solde budgétaire). L'Établissement a réalisé des économies en fonctionnement, en investissement et en masse salariale.

La situation patrimoniale

Ces valeurs (CAF, prélèvement sur FDR, variation de trésorerie) ont déjà été présentées par l'agent comptable.

La variation du résultat patrimonial

Un résultat en amélioration de +4,65 M€ par rapport au budget rectificatif qui s'explique par

- Des recettes supplémentaires +1,022 M€ (SCSP de +0,974 M€, CVEC de + 0,048 M€)
- Des dépenses de fonctionnement non exécutées de +11,32 M€
- Des dépenses de personnel en augmentation sous l'effet du changement de méthode de comptabilisation de -0,962 M€
- Des recettes non exécutées de - 6,729M€ (-0,389 M€ de subventions, -6,34 M€ d'autres produits (dont 3,3 M€ de droits différenciés non comptabilisés)

8

Les résultats

Présentation des résultats selon les 2 comptabilités, la comptabilité budgétaire qui retrace les encaissements et les décaissements et qui montre un résultat budgétaire à 18,3 M€ et le résultat d'exploitation donc la partie patrimoniale et comptable, qui est de 7,9 M€.

Les principaux ratios

Ils ont été présentés par M. Sanchez : un fonds de roulement qui, du fait d'un prélèvement quasi inexistant, est à 38 jours et une trésorerie très significative et confortable de 88 jours.

Notons un indicateur en alerte (même si encore au-dessus des seuils prudentiels) : la part de l'auto financement de l'investissement. L'Établissement n'est pas en capacité de générer une CAF suffisante pour financer l'ensemble des investissements.

Le fonds de roulement disponible

Cet indicateur revêt un intérêt tout particulier par rapport au niveau du fond de roulement (26M€). Le FDR disponible et mobilisable (9,352M€) est de seulement 14 jours. Les opérations pluriannuelles comme l'Adap mobilisent de la trésorerie sur les années à venir de façon significative. Le fléchage de la CVEC sur des activités bien précises fait que tous les encaissements au titre de la CVEC qui ne sont pas consommés dans l'année restent fléchés dans le fonds de roulement.

M. Pronzato relève dans la situation des emplois pour les BIATSS un pourcentage élevé de CDD (40%) et demande si ces emplois en CDD correspondent à un besoin temporaire ou pérenne. Ce qui peut poser un problème de turn over.

Mme Navarro précise que les personnels non permanents sont essentiellement recrutés sur contrat.

Sur 496 personnels non permanents 329 sont recrutés sur ressources propres et 167 sur plafond état.

M. Brisswalter souligne que cette problématique RH est source de préoccupation.

M. Pronzato remarque que l'Etablissement en termes d'emplois est bien en dessous du plafond fixé par l'Etat. Cette marge de manœuvre nous permettrait de réduire le nombre de CDD et d'ouvrir des postes.

M. Brisswalter assure que cette marge de manœuvre n'est pas si importante, de nombreux engagements ont été pris et l'équipe actuelle doit tout mettre en œuvre pour que l'équipe qui suivra ait le fonctionnement le plus confortable possible.

Mme Loufrani complète le propos et déclare qu'il faut prendre en compte plusieurs logiques dans la politique d'emploi que l'Etablissement souhaite construire : celle des postes et celle du financement. Derrière la logique des personnes se trouve la volonté de fidélisation de ces hommes et femmes qui travaillent, avec la titularisation à travers la politique de concours et de CDisation. Cette politique, mise en place précédemment, doit être revue pour fidéliser et pérenniser ces personnes sur différents emplois.

Puis la logique de financement avec les financements sur ressources Etablissement et sur ressources propres.

Le défi de cette politique est de maintenir et accompagner la pérennisation et la fidélisation des personnes qui ont des compétences et de l'expertise à l'échelle de l'Etablissement.

9

Erwan Philippe rappelle que la part de la masse salariale sur le budget total, qui à une époque était de 82% (les inspecteurs généraux avaient conseillé de descendre à 80%,) est actuellement à 72%.

Mme Navarro rectifie : cette année le taux est de 81,36% contre 77,85% pour l'année dernière. Cette augmentation n'est pas spécialement liée à une augmentation du poids de la masse salariale mais aux effets du retraitement comptable évoqué plus haut. Des provisions pour charges, au passif du bilan, concernaient les heures complémentaires et les congés payés qui ont été repassé en charge à payer puisque ce sont des charges fiables. Cette dette vis-à-vis des agents sera épongée en 2021 voire 2022.

Le seul ratio inquiétant est celui de la capacité d'auto-financement sur les investissements.

Présentation de M. Philippe LEVERT, Commissaire aux Comptes, Cabinet KPMG

La mission du commissaire aux comptes a pour objet d'émettre une opinion sur les comptes qui viennent d'être présentés.

Ces comptes correspondent au premier exercice de l'Etablissement et puisqu'il s'agit du premier exercice la colonne « compte proforma n-1 » n'a pas été auditée. Ces comptes ont été audités individuellement mais pas de façon agrégée.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France : nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Lecture du rapport :

« Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français applicables aux Etablissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une

image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Etablissement à la fin de cet exercice.

Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires. »

En résumé les comptes sont certifiés sans réserve. M. Levert remercie l'agent comptable et ses services ainsi que la Direction des affaires financières pour la qualité des éléments fournis.

M. Dalloz à son tour remercie M. Levert et toutes celles et tous ceux qui ont permis cette approbation des comptes sans réserve.

M. Sanchez propose un vote unique à savoir l'approbation de la liasse budgétaire, de l'affectation du report à nouveau créditeur, 247 462.40€, au crédit du compte 10682 « réserves facultatives » et de l'affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2020, 7 963 389.15€, au crédit du compte 10682 « réserves facultatives »

Le Compte Financier 2020 d'Université Côte d'Azur est approuvé à la majorité des voix, 28 voix pour et 2 abstentions.

10

III – QUESTION STRATEGIQUE

3) PLAN STRATEGIQUE (POUR INFORMATION)

Ce point est retiré de l'ordre du jour. Le choix a été fait de prendre le temps d'échanger sur cette question ; or l'ordre du jour ne s'y prêtait pas.

M. Brisswalter soutient que l'Etablissement doit se doter d'un plan stratégique qui explique les directions que souhaite prendre l'université et pour la lisibilité des décisions prises.

L'université n'est pas totalement stabilisée (le jury IDEX a été repoussé) ; il serait prématuré de le présenter à ce conseil.

Il est préférable de diffuser un plan stratégique d'université stabilisé pour éviter toute distorsion par rapport aux conclusions du jury IDEX.

IV – QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

4) POINTS INSCRITS A LA DEMANDE D'ELUS

A la demande d'élus du Conseil, 2 sujets ont été inscrits à l'ordre du jour.

M. Pronzato souhaite que soit évoqué en présence de M. le Président le principe même de soumettre un addendum à la **motion sur la LPR** que le conseil d'administration avait votée. La proposition serait de compléter la motion votée le 19 novembre de la façon suivante :

[En complément de sa motion voté le 19 novembre 2020, le CA d'Université Côte d'Azur déplore l'inscription au JORF n°0312 du 26 décembre 2020 de l'article 5 de la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur, article prévoyant que pour le recrutement de professeur des universités, la qualification par l'instance nationale n'est pas requise lorsque le candidat est maître de conférences titulaire.]

M. Brisswalter rappelle que cette question est vraiment à l'étude au niveau national, au niveau de l'alliance Udice où les positions sont très contrastées (les positions d'Université Côte d'Azur et celle d'Aix Marseille sont assez différentes de celle des autres universités) mais aussi au sein de la CPU. La participation de l'Etablissement au conseil d'administration de la CPU a permis d'exprimer la position de l'Etablissement. Une mission en cours recueille les différents avis et l'université a été auditionnée à la fois au titre d'Udice et à celui de la CP2U. Faire une motion propre à notre Etablissement ne semble pas être l'approche la plus efficace. Cela risquerait même d'être contre-productif au regard des actions au niveau national. Cependant il serait important d'inscrire dans la stratégie de recrutement qui doit être adoptée par le Conseil ce que l'université souhaite mettre en œuvre et ainsi réaffirmer notre autonomie. Etant donné l'hétérogénéité des positions il est plus efficace défendre une position via l'alliance Udice et via la CP2U et ensuite en interne parce que l'université est un Etablissement autonome qui décide de sa politique de recrutement, de ses rapports avec le CNU. M. Brisswalter n'est pas favorable au vote d'une motion. Un autre décret sur les chaires de professeur junior est en cours de discussion, il faudra se positionner en interne sur la façon dont on souhaite se saisir des outils de la LPR. Aujourd'hui le débat est vraiment fortement porté au niveau national.

M. Pronzato maintient sa demande.

M. Dalloz propose de mettre au vote la question de savoir si on interroge ou pas le Conseil sur ce texte.

11

Le Conseil ne souhaite pas s'exprimer sur la motion de M. Pronzato, avec 13 voix contre, 11 voix pour et 5 abstentions.

M. Brisswalter présente la position de la CP2U sur **la certification en langues** qui est de ne pas appliquer les modalités proposées par le Ministère et de demander l'annulation du marché avec le prestataire tel qu'il a été prévu.

Mme Labat Jacqmin déclare qu'il s'agit d'une position très importante. Un arrêté du Ministère instaure, dès cette année pour certaines licences, l'appel à un système de certification pour la langue anglaise extérieur à l'université. Au-delà de la position de l'ensemble des universités, l'Etablissement doit déclarer de manière officielle qu'il n'appliquera pas les directives de cet arrêté. Elle préconise d'appuyer par un vote du Conseil l'engagement de l'Etablissement en reprenant à titre personnel cette décision qui a été annoncée au titre de l'ensemble des universités.

M. Brisswalter annonce que cette décision sera votée la semaine prochaine en séance plénière de la CPU.

C'est aussi la position défendue par Université Côte d'Azur et il est naturel que le Conseil se prononce dans ce sens.

M. Pronzato remercie M. le Président d'avoir défendu cette prise de position. Ce qui montre bien que les universités ont une certaine marge de manœuvre, elles peuvent décider d'appliquer ou pas un arrêté du Ministère.

Selon lui, pour revenir à l'opération « bienvenue en France », l'Etablissement aurait pu, là aussi, faire preuve de résistance par rapport aux directives du Ministère.

M. Dalloz nuance le propos expliquant qu'il y a une grande différence entre s'opposer à la mise en œuvre d'un arrêté et refuser l'application d'une loi votée par le Parlement. Les situations ici exposées ne sont pas comparables.

M. Brisswalter pense qu'il n'y a pas à douter de la capacité de notre Etablissement à affirmer ses positions. L'énergie, le dynamisme et la force de travail avec nos partenaires qui caractérisent l'université lui permettent d'avoir ses propres positionnements qui peuvent être différents de ceux de certaines universités.

M. Dalloz reformule la demande de Mme Labat Jacqmin à savoir soumettre au vote du Conseil le fait que pour l'année en cours et l'année prochaine UCA ne souhaite pas mettre en œuvre la certification en langues sans une discussion préalable avec les universités et avec l'ensemble des acteurs sur les modalités de cette mise en œuvre.

Le refus de la mise en œuvre de la certification en langues est approuvé par le Conseil avec 21 voix pour, une voix contre et 8 abstentions.

5) MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR 3

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Un avis favorable à l'unanimité de la commission des statuts du 2 mars 2021 a été rendu.

Quelques ajustements du règlement intérieur 3 ont été nécessaires à la préparation des très prochaines élections des départements disciplinaires.

Les modifications (figurant en mode "suivi des corrections" - annexe 5, pages 27 à 30 du document en pièce jointe) portent sur les points suivants :

- Rattachement des enseignant.e.s du second degré de l'INSPE au département disciplinaire des sciences de l'éducation et de la formation ;
- La possibilité pour les enseignant.e.s du second degré de saisir le Conseil académique dans le cadre d'une demande de modification de rattachement de département disciplinaire, en cas de refus émis par l'un des directeurs ou directrices de département ;
- La possibilité pour les chercheuses et chercheurs relevant d'une section CNRS figurant au sein d'un seul département disciplinaire de demander à modifier leur rattachement, en suivant les mêmes modalités que celles applicables pour les enseignant.e.s du second degré.

Les modifications apportées au Règlement Intérieur Partie III sont approuvées à la majorité des voix, 28 voix pour et une abstention.

6) BILAN DES ACTIONS FINANCEES PAR LA CVEC (CONTRIBUTION A LA VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS)

M. Brisswalter remercie Mme Watine pour son engagement sur l'ensemble des actions en direction des étudiants depuis le début du confinement.

Présentation de Mme Marie-Albane WATINE, Vice-Présidente Vie Universitaire

Mme Watine déclare de ne pas avoir été seule dans cette entreprise. M. Serge Colson, Vice-Président Politique sportive, M. David Darmon Vice-Président Santé et M. Serge Lison Vice-Président Culture et société (tous deux empêchés ce jour) y ont largement contribué.

La CVEC est un dispositif relativement nouveau. La contribution de vie étudiante et de campus n'existe que depuis un peu plus de 2 ans ; en 2018 la cotisation sécurité sociale étudiante qui s'élevait à l'époque à 217€ était supprimée.

Afin de renforcer les actions vie de campus, une nouvelle contribution d'un montant de 92€ est due par tous les étudiants en formation initiale à l'exception des boursiers. Une partie de cette contribution est reversée aux Etablissements d'enseignement, la part pour les universités varie selon les années de 41€ à 60€. La part restante étant réservée au CROUS et au remboursement des exemptés. Depuis, les missions de vie universitaire se sont amplifiées.

La CVEC est extrêmement fléchée, elle est réservée aux actions qui concernent l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants ainsi que les actions de santé, prévention et éducation à la santé. Ces actions concernent différents services de l'Etablissement.

La CVEC peut être consommée sur plusieurs années, les reprogrammations sont possibles mais toujours extrêmement fléchées sur les domaines cités. Elle est utilisée dans le cadre de cofinancements et le financement de ce qu'on appelait avant le FSDIE (le Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes) et de la médecine préventive. En cette année extrêmement bouleversée, une partie des actions n'ont pu être menées comme les événements du campus, la CVEC a donc été entièrement consacrée à absorber les effets de la crise sanitaire sur la population estudiantine.

Dès la fin du mois de mars une commission d'aide d'urgence unique UCA et CROUS a été mise en place, avec un budget plus conséquent. En seulement 4 mois à partir du début de la crise, 346 aides ont été attribuées, ce qui représente un volume très important et une charge de travail augmentée pour l'équipe des travailleurs sociaux UCA et CROUS.

L'aide au rapatriement d'étudiants bloqués à l'étranger a aussi occasionné des frais très importants.

Une autre préoccupation durant cette période de crise a été la situation des étudiants peu ou mal connectés ou mal équipés en termes d'ordinateurs. Dès le début du mois d'avril une campagne de recensement a eu lieu (les étudiants ont été contactés par SMS et par mél) suivie par une grande opération de livraison d'ordinateur et de clé 4G, grâce à un don important de la fondation, au SCD et à l'engagement très important des services.

Des subventions au profit des étudiants ont été attribuées pour l'achat d'extensions de forfait téléphonique.

L'Etablissement a acquis un nombre important d'ordinateurs supplémentaires et grâce à l'engagement du SCD, un dispositif de prêt longue durée a été mis en place (2 mois renouvelables)

D'autre part une subvention numérique (jusqu'à 250€ par étudiant pour une subvention totale de 40 000€) a été mis en place en novembre pour les étudiants sur critères sociaux et académiques donc là encore les travailleurs sociaux étaient très sollicités pour l'examen des dossiers de demande.

Sous le pilotage de la Vice-Présidente Egalité homme femme, Mme Véronique Van de Bor, une action commune avec le CROUS et les associations (notamment la Face 06) de lutte contre la précarité menstruelle a été menée (Mise en place de distributeurs gratuits de matériel d'hygiène féminine sur actuellement 3 campus plus l'ensemble des résidences universitaires). Les initiatives étudiantes ont été subventionnées pour des événements comme le carnaval, la parade le Noël et des actions comme l'Agorae qui est une épicerie solidaire étudiante

entièrement géré par les associations étudiantes et qui permet de vendre des produits d'hygiène et des produits alimentaires entre 10% et 15% des prix du marché.

Des masques ont été distribués sur les campus à la fois par les services de scolarité mais surtout par les associations qui sur plusieurs journées ont distribué des masques aux étudiants pour lesquels cela représentait un poids financier.

La mission écoresponsable est la plus importante des actions. Le projet « mobilité douce à UCA » est un projet qui va s'étendre sur plusieurs années :

- Commande d'infrastructures légères pour 9 campus (acquisition de racks sécurisés sur les campus pour garer les vélos avec kits de gonflage et kits de réparation) Cette action sera présentée lors de la semaine du développement durable début avril.
- Mise en place de jardins participatifs en permaculture avec les ateliers de formation en permaculture
- Fabrication de masques par toute une équipe de bénévoles, ateliers de couture, ateliers zéro déchet, ateliers cuisine économique (en visioconférence) avec la réalisation de petites capsules vidéo diffusées sur « UCA chez moi ».

Présentation de M. Serge Colson, Vice-président Politique Sportive

Le contexte sanitaire a rendu la politique sportive plus complexe. Depuis le mois de septembre les activités sportives ont été fortement perturbées voire impossibles. Cependant sur l'année 2020, différentes actions qui avaient été engagées avant même ma prise de fonction de Vice-Président sur la politique sportive, ont été maintenues à savoir la rénovation et création d'infrastructures sportives. Une grande partie des gros travaux ont été initiés sur le campus Saint-Jean-d'Angély avec l'ouverture de salle de fitness/musculation.

14 Durant le confinement et afin de maintenir une activité physique, une offre en live avec replay a été mise en place ; 100 contenus d'activités physiques sont accessibles en live et sur la page Facebook UCA sport. Ce qui a permis à l'ensemble de la communauté étudiante et des personnels d'avoir une activité physique. Des capsules vidéos ont été réalisées et sont disponibles sur la page Facebook d'UCA sport et Instagram (différents thématiques sportives avec coach sportif).

Le sport de haut niveau a également été fortement impacté par les événements malgré les quelques compétitions qui ont pu avoir lieu l'année dernière au premier semestre et cette année. L'accompagnement des sportifs de haut niveau a tout de même été maintenu avec la valorisation, en partenariat avec la fondation UCA, des sportifs de haut niveau qui combinent à la fois des résultats sportifs et des résultats académiques remarquables.

L'Établissement a obtenu le label « génération 2024 » qui ne rapporte pas spécifiquement de fonds mais qui permet la reconnaissance de son investissement à destination des sportifs de haut niveau, pour le développement des infrastructures sportives et leur mise à disposition et pour toutes les activités de recherche en lien avec la performance sportive. Dans le cadre des appels d'offres ANR très haute performance, l'université collabore à 2 projets : la performance des sportifs de haut niveau en course à pied et l'accompagnement des sportifs en situation de handicap.

Présentation de Mme Marie-Albane WATINE, Vice-Présidente Vie Universitaire

L'objectif de fond de la politique santé est de refonder l'ensemble de l'offre de santé. Le service de santé était insuffisamment doté, peu ancré dans le territoire et donc ne parvenait pas à répondre aux besoins de l'ensemble des étudiants alors que subsiste la nécessité d'un parcours de soin complet avec un maillage territorial plus affirmé sur l'ensemble des campus UCA.

Un réseau d'une cinquantaine de médecins libéraux pour relayer le service de santé universitaire a été mis en place. Ce réseau couvre une grande partie du territoire et complète l'offre du service de santé. Dès le début de la crise sanitaire et durant le premier confinement un dispositif de prise en charge des honoraires pour les étudiants qui n'ont pas la sécurité sociale a été instauré (pris sur le budget CVEC avec un système de reversement aux médecins libéraux).

L'autre axe de travail fondamental était d'élargir l'offre de santé au sein du service de santé universitaire :

- Recrutement de 2 internes en médecine générale, 2 médecins généralistes spécialistes du handicap et de la prévention, un interne et une stagiaire en nutrition).
- Convention structurante avec le BAPU (bureau d'aide psychologique universitaire).
- Renforcement de l'art thérapie, ateliers anti-stress.
- Un EOTP de psychologue supplémentaire acté, recrutement en cours.

Présentation de M. Julien GAERTNER, Directeur de la Culture

La nouvelle Direction de la culture a pris ses fonctions à partir de septembre 2020. La CVEC a permis de financer d'une part le recrutement de 2 postes : un chargé du public et un chargé de la programmation.

Une des spécificités de cette nouvelle Direction de la culture est de perpétuer les ateliers de création en place et d'en créer des nouveaux (achats d'équipements spécifiques de création à destination des étudiants, logiciels et autres instruments mis à disposition des étudiants).

L'autre spécificité de ces nouveaux ateliers c'est leur professionnalisation.

Un poste de dépense qui a aussi fortement pâti de la situation sanitaire est l'offre de places aux étudiants. Des bons de commande ont été engagés auprès de structures culturelles et se sont transformés sous forme d'avoir.

Alors évidemment la programmation 2020 a aussi été impactée, le seul événement qui est à eu lieu début mars 2020 est la soirée d'ouverture de « mars aux musées ».

UCA a été lauréate d'un soutien de 20 000€ du centre national de la musique et de la région sud pour de la programmation de musique actuelle en 2021. Ces fonds seront investis dans l'organisation de concerts à destination du public étudiant.

Le bilan des actions financées par la CVEC - Contribution à la Vie Etudiante et de Campus est porté à la connaissance des membres du conseil.

7) BILAN DES ACTIONS DE LA MISSION ETHIQUE ET INTEGRITE SCIENTIFIQUE

Présentation de M. Yves STRICKLER, Professeur, Droit privé et sciences criminelles

M. Brisswalter introduit le propos en rappelant que, lorsqu'il occupait la fonction de Vice-Président Recherche, l'Etablissement avait souhaité mettre en place une mission éthique intégrité scientifique par la création d'un comité d'étude sur la recherche non interventionnelle (CERNI). M. Strickler a été sollicité pour cette mission pour ses remarquables compétences et son dynamisme.

M. Strickler présente la mission éthique et intégrité scientifique qui lui été confiée par M. le Président.

Sa mission se divise en 2 axes : la fonction de Référent éthique et intégrité scientifique et la Présidence du comité éthique pour les recherches interventionnelles CERNI. Il propose de faire

un rapide bilan de ces deux missions et un état des perspectives de la mission, de nombreux projets vont être initiés et réalisés avec la contribution des élus du CA.

Les questions éthiques visent essentiellement à contribuer à la responsabilité sociale des chercheurs : la responsabilité à l'égard de la santé, de la dignité humaine et aussi une certaine qualité du vivre ensemble que notre université ambitionne. Ces questions sont évolutives, elles font l'objet de choix alors que ce qui relève des règles de l'intégrité scientifique est beaucoup plus évident, automatique : un plagiat est un plagiat.

La principale difficulté de la mission de référent éthique et intégrité scientifique est en réalité de parvenir à la placer au milieu de fonctions existantes ; par exemple quand un chercheur rencontre une difficulté au sein de son laboratoire, la 1^{ère} difficulté est de savoir exactement comment appréhender le problème : s'agit-il d'un problème au sein du laboratoire, d'un problème relationnel, d'organisation ou encore de ressources humaines ? Et cela rend la rencontre avec les interlocuteurs systématique mais heureusement le cas est rare.

Donc après la définition du périmètre d'action il y a la mission proprement dite à savoir un appui pour le Président, le Vice-Président, les chargés de mission concernés pour tous les points relatifs à l'éthique. Quelques exemples de mission : la relecture du projet de règlement intérieur de l'Etablissement, un avis dans le cadre d'une affaire qui touchait à la liberté d'expression au sein de l'Etablissement (c'était important à la fois sur le fond, pour la préservation de la liberté d'expression, et sur la forme puisque pour rendre cet avis le CERNI a été consulté en dehors de sa mission d'analyse des dossiers)

Une discussion est en cours sur l'évolution du CERNI au-delà de l'analyse des dossiers, vers une véritable fonction d'appui à la mission du référent éthique et intégrité scientifique.

La mission de référent éthique vise aussi à recueillir les allégations de manquements à l'éthique ou à l'intégrité scientifique. Relever les pratiques qui ne semblent pas conformes à ce qu'on peut attendre d'un bon fonctionnement d'un Etablissement public, à titre d'exemple, les courriels où ne figure que le nom du service et jamais le nom de la personne déshumanisent les échanges et ne correspondent pas à une bonne pratique.

Le 2nd aspect de la mission, plus important en termes de temps de travail, est la présidence du CERNI. Ce comité éthique connaît une véritable explosion de demandes d'évaluation des projets de recherche. Ce qui traduit une prise de conscience de l'importance de l'éthique dans la conduite des projets de recherche mais aussi un surcroît de travail, l'an dernier 2 à 4 dossiers étaient traités par séance tous les 2 mois, depuis 6 mois le nombre de séance a doublé et 10 à 15 dossiers sont traités à chacune de ces séances. Une trentaine de dossiers pour 2020 alors nous sommes déjà à 33 dossiers pour l'année 2021. Il faut revenir à un rythme d'étude de dossiers tous les 2 mois (impairs) et préserver les mois pairs pour traiter les questions récurrentes et mettre en place des recommandations qui seront utiles en amont de la présentation des dossiers. Le formulaire de soumission a été refaçonné, il est beaucoup plus complet et encadre mieux le travail préparatoire des porteurs de projets.

Aux avis « favorable », « favorable avec réserve » ou « défavorable » s'est ajouté l'avis « favorable avec remarques » qui est adressé par mail au porteur de projet pour attirer l'attention sur les points à corriger lors du lancement du projet et cela accélère le processus de validation.

Une partie importante de l'analyse des dossiers concerne le traitement et la protection des données qui relèvent normalement du DPO (délégué à la protection des données) qui désormais est un invité permanent des séances du CERNI, le but étant que ces questions de protection des données soient progressivement maîtrisées par les porteurs.

Il a été proposé au Président d'adhérer à la fédération des comités d'éthique de la recherche pour un meilleur fonctionnement de la mission de référent et du CERNI. Il faudra opérer un certain nombre de modifications du règlement intérieur du CERNI et le rebaptiser CER (comité

d'éthique de la recherche). Nommer le service CER aurait plus de sens d'autant que cela permettrait d'ouvrir une 2nde mission de prospective.

Le CER aurait une mission double : l'évaluation des dossiers et apporter des réponses plus cohérentes – parce que conduites de façon collégiale – aux questions posées au référent éthique, dont la conscience sera insuffisante à appréhender l'intégralité des enjeux.

L'autre objectif du CER serait d'augmenter le nombre de ses membres, tous extrêmement impliqués et remarquables. Cependant, le CERNI est très sollicité depuis quelques mois par les évaluations de thèse en médecine alors que la communauté ne compte qu'un seul médecin.

L'accompagnement des chercheurs est également important. Une amélioration serait de proposer, sur les pages internet du site UCA dédiées au CERNI, des fiches dans lesquelles les porteurs de projet pourront trouver des propositions concrètes et des pistes utiles à la construction des protocoles de leur recherche. Pour ce faire, le CERNI pourra compter sur l'appui de Mme Anh Roman qui travaille auprès de M. Thierry Benmussa.

Avec la collaboration de M. Pascal Steichen, une intervention au titre de la formation doctorale portée par le collège des écoles doctorales sous l'angle de l'éthique est en cours.

Un nécessaire travail de jonction entre les différentes missions des comités qui traitent des questions d'éthique comme le CPP (Comité de Protection des Personnes), le comité d'éthique pour l'animal en laboratoire, le comité d'éthique de l'INRIA.

De la même manière les questions liées à l'intégrité scientifique dans les cas les plus graves peuvent relever de section disciplinaire. L'Etablissement compte 2 sections disciplinaires présidées par M. Burger et Mme Bertone qui ont donné leurs accords de principe pour rencontrer les membres du CERNI et faire un point sur les champs.

M. Brisswalter salue l'intense travail de M. Strickler sur ces aspects d'éthique et d'intégrité scientifique. L'Etablissement est régulièrement attaqué sur cette question, puisque certains considèrent que poser les problèmes d'éthique et d'intégrité scientifique serait un frein au développement de notre université. M. Brisswalter soutiendra la politique d'éthique et d'intégrité dans tous les domaines.

M. Strickler s'attriste à la pensée que certains considèrent l'éthique comme un frein. Il suffit d'être à l'écoute des débats suscités par la crise sanitaire pour se rendre compte que la recherche ne peut avoir un impact social et être reconnue que si elle fonctionne de manière éthique. Pour que la recherche soit efficace et efficiente, pour qu'elle trouve sa pleine place dans la société il est indispensable qu'elle respecte l'éthique et l'intégrité scientifique. Aujourd'hui des missions parlementaires s'intéressent à ces questions, dans un proche avenir il y aura vraisemblablement un statut spécifique que toutes les universités et établissements de recherche auront à suivre.

Le bilan des actions de la Mission Ethique et Intégrité Scientifique est porté à la connaissance des membres du conseil.

V – QUESTIONS FORMATION & VIE UNIVERSITAIRE

8) CREATIONS ET MODIFICATIONS DE DIPLOMES D'UNIVERSITE

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

Des avis favorables des Conseils Académiques des 9 et 16 février 2021 ont été rendus.

Création du DU Astronomie Observationnelle :

Le DU Astronomie Observationnelle propose aux participants d'acquérir un savoir théorique et pratique pour mettre en œuvre des observations astronomiques et être en mesure de les interpréter. Les diplômés participeront à des programmes collaboratifs amateurs ou professionnels car ils auront acquis un savoir théorique et pratique solide en astronomie observationnelle. Les moyens d'infrastructure du CP2PU (centre pédagogique des planètes de l'univers) situé à l'observatoire du plateau de Calerne, sont mis à disposition des apprenants. Ces matériels professionnels sont mis à disposition gratuitement pour les étudiants d'Université Côte d'Azur et à des tarifs assez intéressants (350€) pour les étudiants hors Université Côte d'Azur et les enseignants du secondaire, pour les publics non académiques et notamment les astronomes amateurs le tarif plus que correct de 2000€. Environ 24 apprenants sont attendus.

Création du Diplôme d'Établissement MSc Affluencers & Luxury Business :

M. Pronzato pose la question de la place de ce diplôme au sein de l'Établissement, étant donnée la thématique qu'il recouvre. L'Établissement pourrait être plus attentif à l'orientation qu'il souhaite prendre. Faut-il considérer toute création de diplôme de façon favorable sur l'unique critère de sa soutenabilité ? Ce diplôme propose plusieurs types de frais d'inscription dont un à plus de 10 000€ par an. La formation sera autofinancée seulement si au moins 6 étudiants paient le tarif de 10 000€ par an, mais rien ne garantit que ce soit le cas.

M. Dalloz reconnaît qu'il y a des sujets de fond et des matières mais qui relèvent du Conseil académique. La règle est que la formation est créée seulement si on est en mesure de démontrer sa soutenabilité par l'estimation de ses ressources et dépenses. Si au terme des inscriptions, les comptes ne sont pas en équilibre, il faudra repenser soit les tarifs, soit l'organisation, soit l'existence même de ce diplôme.

Il y a un vrai besoin de formation et il faut faire confiance aux collègues qui s'emparent de ces sujets.

M. Cremoux ajoute que c'est un des critères sur lequel les rapporteurs au conseil académique s'appuient mais ce n'est pas le seul, le fond est aussi étudié en conseil académique.

M. Pronzato demande si chaque année on s'assure que la condition d'auto financement est bien satisfaite compte tenu du nombre d'inscrits.

M. Cremoux précise que le bilan est fait au terme de la troisième année pour savoir si le diplôme a atteint le tout financement.

M. Brisswalter assure que les MSc sont des formations très spécifiques dont l'originalité peut être considérée comme un atout. Les MSc sont co-construits avec des partenaires sur le site et apportent une valeur ajoutée.

Le Conseil d'administration n'a pas vocation à refaire le travail d'analyse du CAC. Il ne faut pas focaliser pas sur la notion de Master of science qui a été largement dénigrée dans les années passées, ce sont des diplômes d'Établissements qui appuient une originalité que l'on ne rencontre pas ailleurs.

M. Philippe pense également que l'Établissement crée de plus en plus de diplôme d'Établissements, a priori autofinancés alors que des formations d'Etat, qui contribuent aussi à la bonne image d'UCA, sont fermées. La dernière à avoir été fermée est le Master sciences et technologies de l'ingénieur, ce qui a d'ailleurs suscité un fort mécontentement de l'équipe pédagogique qui n'avait pas été consultée. Un ensemble d'étudiants perdus se sont inscrits à Aix Marseille. Pour rappel ce diplôme avait presque 100% de taux de réussite au concours Capet chaque année depuis 2015.

M. Brisswalter demande à M. Philippe de préciser sa pensée et déclare que son intervention est hors sujet.

M. Philippe précise son propos. Il s'agit du parcours du master MEEF Sciences et Technologies de l'Ingénieur qui a été fermé le 11 janvier par décision conjointe du Vice-président formation et du responsable de cette formation. Le parcours MSc a été ouvert sur le nouveau capet ou capes informatique.

Le nombre de postes au concours du STI est de 230 places alors que le MSc n'a que 60 places.

M. Brisswalter rétablit la réalité du contexte et explique que le parcours ne concernait que 2 étudiants et que son pilotage a fait l'objet d'un grave litige.

M. Dalloz au regard des précisions apportées par M. le Président déclare le sujet clos et pense qu'effectivement cela n'a pas grand rapport avec le point qui est abordé. Les 4 diplômes sont donc soumis au vote des membres du Conseil.

La création du Diplôme d'Université d'Astronomie Observationnelle est approuvée à la majorité des voix, 22 voix pour et une abstention.

La modification du Diplôme d'Université D2E-Diplôme d'Étudiant Entrepreneur est approuvée à la majorité des voix, 17 voix pour et 5 abstentions.

La création du Diplôme d'Université Deeptech Entrepreneurship est approuvée à la majorité des voix, 19 voix pour et 4 abstentions.

La création du Diplôme d'Etablissement MSc Affluencers & Luxury Business est approuvée à la majorité des voix, 14 voix pour, 8 voix contre et une abstention.

19

9) POLITIQUE TARIFAIRE DE LA FORMATION CONTINUE

Présentation de M. Hubert LASSERRE, Directeur de la Formation Continue

Ce qui reste inchangé par rapport à la politique tarifaire de l'an dernier :

Point 1 le droit additionnel pour frais de structure permet de rémunérer les agents sur les activités de formation continue.

Point 3 le tarif modulaire sur cursus diplômant mettre en proportionnalité de rémunération par rapport au tarif normal les diplômes les modules qui pourrait être vendus.

Point 5 le taux horaire des contrats de professionnalisation

Point 6 les tarifs de la Validation des acquis de l'expérience (VAE) et la Validation des études supérieures (VES)

Ce qui change :

Point 2 la politique régionale de formation en direction des demandeurs d'emploi ; en effet jusqu'à présent cette politique régionale permettait selon les rapports financiers de l'an dernier un apport de 440 000€ mais à présent ces fonds ne sont plus cadrés par une subvention mais par un appel à projet. L'Etablissement a répondu à un appel à projets du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur visant à favoriser l'accueil des publics les plus éloignés de l'emploi (demandeurs d'emploi, personnes au RSA, personnes ayant un handicap ...) dans les formations de l'Université en vue d'alimenter le besoin en compétences au profit de secteurs économiques considérés comme stratégiques pour la Région et d'autres secteurs exploitant des métiers en tension.

L'Établissement sollicitait chaque année une subvention permettant de couvrir une partie du surcoût engendré pour l'accueil, l'orientation, la formation, l'insertion professionnelle et le suivi post-formation des publics cibles, la Région n'intervenant qu'à hauteur de 50 % du prix de la formation. Cette subvention n'existe plus et a été remplacée par l'appel à projets susmentionné.

Afin de satisfaire le rôle de service public de notre université, ainsi que sa dimension sociale, il est demandé d'autoriser le Service de Formation Continue de participer à cet appel à projets en inscrivant ces publics à hauteur de 50 % du tarif plein de la formation.

Point 4 le tarif modulaire sur cursus non diplômants, il n'est plus de 15€ de l'heure + 60€ de frais gestion. Pour donner une plage de possibilités aux créateurs de formation courte, le taux horaire multiplié par la durée du module, sera compris entre 10€ et 100€ + 100€ de frais de gestion. Cela permettrait une possibilité tarifaire sans excès mais en phase avec les tarifications équivalentes du marché. Ces tarifs sur formation courte ne sont pas laissés uniquement au libre arbitre des créateurs dans la mesure où le service demande la rédaction d'une note d'opportunité préformatée ainsi qu'un calcul de soutenabilité.

La politique tarifaire 2021-2022 de la Formation Continue d'Université Côte d'Azur est approuvée à la majorité des voix, 20 voix pour et 4 abstentions.

10) TARIFS DE REPRISE D'ETUDES

Présentation de M. Hubert LASSERRE, Directeur de la Formation Continue

Concernant globalement les tarifs de reprise d'études en diplômes nationaux et MSc, la base par rapport à l'an dernier est inchangée.

- Légère augmentation du tarif des DAEU (équivalents baccalauréat) de 870€ à 1000€, de manière à suivre les évolutions à la fois des coûts et des prix sur le marché. Cependant pour l'année prochaine une étude précise sur ce diplôme sera effectuée pour être beaucoup plus en phase avec le marché.
- Tarification spécifique des Bachelors de l'IUT qui reprend la logique de la tarification des DUT antérieurs.
- Proratisation du tarif des BUT en 18 mois de l'IUT par rapport au DUT en un an.
- Alignement du tarif 2 (tarif individuel) de la licence BHPE (bâtiment haute performance énergétique) sur celui de la licence pro car elles sont pédagogiquement très proches.
- Pour les M1, le tarif de Miage s'aligne sur le tarif général.

Il y a un peu plus de remaniements pour les M2 dans la mesure où l'EUR LEX ainsi que l'IAE ont à la fois harmonisé et restructuré leur tarif globalement.

- Pour LEX un tarif 1 (financeurs) à 6000€ donc analogue au tarif général mais avec un tarif individuel à 1500€.
- Pour l'IAE une harmonisation avec un tarif 1 (financeur) à 7000€ et une harmonisation du tarif 2 (individuel) à 3500€.

Pour l'EUR Spectrum une légère augmentation tarifaire du master Foqual qui passe de 6000€ à 7000€ uniquement dans le cadre du financement collectif.

Pour les diplômes nationaux notons un nouveau tarif formation continue spécifique concernant Médecine avec un tarif à 6000€ identique au financement tarif 1 des masters et un tarif 2 sur le financement individuel des usagers à 3000€.

Le tarif MSc ingénieurs for smartCity de l'IMREDD reste inchangé par rapport à l'an dernier.

Concernant les tarifs Idex hormis le tarif à 12 000€ des Influencer luxury business, un tarif global à 6500€, semblable à celui de l'an dernier, s'applique, et pour les entreprises partenaires un tarif à 5000€.

L'objectif est d'avoir une approche encore plus accentuée sur les coûts de revient de manière à appliquer des tarifs en phase avec la soutenabilité globale de l'Etablissement.

Les tarifs sont fixés de façon semi centralisée, c'est à dire par les composantes avec l'aide et les conseils du service de la formation continue.

M. Brisswalter remercie M. Lasserre et le service de la formation continue. Il ajoute que la mission de formation continue de notre Etablissement est extrêmement importante car elle permet une marge de progression conséquente, il faut vraiment focaliser nos efforts sur ces actions. Il faut démontrer que UCA est capable de se positionner dans ce domaine et d'y apporter la qualité de ses formations.

Les tarifs 2021-2022 de la Formation Continue d'Université Côte d'Azur sont approuvés à la majorité des voix, 20 voix pour et 4 abstentions.

11) CALENDRIER ET PROCESSUS DE CANDIDATURE AUX FORMATIONS DE SANTE A L'ISSUE DES 1ERES ANNEES DE PASS (PARCOURS D'ACCES SPECIFIQUE SANTE) ET LAS (LICENCES ACCES SANTE)

21

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

L'arrêté du 4 novembre 2019 prévoit que l'Etablissement définissent les calendriers et les modalités de candidatures des étudiants à l'accession aux formations de médecine, de maïeutique, d'odontologie, de pharmacie et de masseur-kinésithérapeute (MMOPK). Ce qui signifie que les étudiants qui sont inscrits actuellement en Pass et en Lass doivent faire acte de candidature pour pouvoir accéder à l'examen classant de fin d'année, pour passer en deuxième année de santé.

Il y a 2 groupes de candidatures : le 1^{er} groupe formé des étudiants qui sont admis directement à la suite des résultats aux écrits et un 2^{ème} groupe formé des étudiants qui peuvent passer une sorte d'oral de rattrapage après quoi ils seront également reclassés.

Il est proposé le calendrier suivant :

-Les étudiants du 1^{er} groupe candidatent entre le 15 mars et le 28 mars ;

-Les étudiants du 2^{ème} groupe candidatent entre le 16 juin et le 20 juin - tout simplement parce qu'il faut attendre les résultats du 1^{er} groupe pour qu'ensuite les candidats postulent sur ce 2^{ème} groupe.

Les candidats du 1^{er} groupe devront déposer un certain nombre de pièces sur la plateforme e-candidat pour constituer leur dossier, conformément à la réglementation. Les candidats doivent émettre des vœux à une ou plusieurs des formations de 2^{ème} année de santé. C'est à dire qu'ils devront choisir 2, 3 ou 5 vœux de formation parmi les formations MMOPK, sur lesquelles ils souhaiteraient être placés. Il en sera de même pour le 2^{ème} groupe.

Conformément à l'article 6 de l'arrêté du 4 novembre 2019, tout candidat peut présenter deux fois sa candidature pour une admission dans les formations de médecine, de pharmacie,

d'odontologie ou de maïeutique sous réserve d'avoir validé au moins 60 crédits ECTS supplémentaires lors de sa seconde candidature.

Aussi, préalablement à la publication des résultats, pour les étudiants inscrits dans les formations mentionnées aux 1° et 3° de l'article R. 631-1 du Code de l'éducation (soit les filières LASS), la candidature sera décomptée seulement si l'étudiant remplit les conditions d'accès pour une admission aux formations de MMOPK. Les étudiants ne remplissant pas les conditions n'apparaîtront pas dans les classements des 1er et 2nd groupes.

Conformément à l'article R631.1-1, alinéa 6, les étudiants inscrits dans la formation mentionnée au 2° de l'article R. 631-1 du Code de l'éducation (soit les filières PASS), l'inscription dans cette formation épuise une des possibilités de candidature que l'étudiant ait ou non obtenu 60 crédits ECTS et qu'il ait ou non eu la possibilité de déposer sa candidature.

A la suite des publications de classement et de résultat du 1er groupe, les étudiants se verront attribuer les résultats suivant :

- « Admis à continuer »
- « Admis à se présenter au 2nd groupe » (sauf pour la filière de masseur-kinésithérapeute où la notion de 2nd groupe n'existe pas)
- « Ajourné »
- « Non placé » (seulement pour la filière de masseur-kinésithérapeute)

A la suite des publications de classement et de résultat du 2nd groupe, les étudiants se verront attribuer les résultats suivant :

- « Admis à continuer »
- « Ajourné »
- « Non placé »

22

Les étudiants non placés pourront par la suite recevoir une proposition « Admis à continuer » en fonction des places qui se libèrent sur les différentes filières.

A la suite des publications des résultats, les candidats admis pourront alors choisir la filière santé (MMOPK) dans laquelle ils souhaitent poursuivre leurs études.

M. Brisswalter ajoute qu'il s'agit d'un dispositif assez complexe issue de la réforme des études de santé qui a eu un très fort impact médiatique, politique et à laquelle nous sommes confrontés tous les jours. C'est une réforme très compliquée, notamment pour nos étudiants. Université Côte d'Azur s'est engagée dans une voie de dialogue qui sera très favorable à la jeunesse et réduira l'inquiétude des parents.

Le calendrier et processus de candidatures aux formations de santé à l'issue des 1ères années de PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé) et LAS (Licences Accès Santé) sont approuvés à l'unanimité des voix.

12) CAPACITES D'ACCUEIL EN 2EME ET 3EME ANNEE DES FORMATIONS DE SANTE

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

Le Conseil doit également se prononcer sur les capacités d'accueil en deuxième et troisième année de santé et notamment les modalités d'admission en deuxième et troisième santé pour les études médicales, d'odontologie, de pharmaceutiques, et de maïeutique. Il s'agit de passerelles qui concernent des étudiants qui remplissent un certain nombre de critères (comme par exemple un infirmier qui a déjà un certain nombre d'années d'expérience dans le médical) et qui souhaitent intégrer directement la deuxième ou troisième année des formations de santé pour ensuite devenir médecin. Il faut également définir les membres du jury d'examen, le président du Jury étant le Pr Patrick Baqué.

Le recrutement se fait exclusivement sur dossier et une fois que les dossiers sont retenus les candidats passent des oraux.

M. Chikli demande quelle est le nombre de personnes admises à intégrer la deuxième et troisième année des études de santé.

M. Cremoux répond que ces capacités d'accueil figurent dans le document mis à disposition des membres sur le wiki.

10 en deuxième année de médecine

10 en troisième année de médecine

3 en deuxième année d'odontologie

0 en troisième année d'odontologie

1 en deuxième année de maïeutique

1 en troisième année de maïeutique

Il n'y a pas de conflit avec les étudiants qui sont inscrits dans certaines Lass, ces capacités se rajoutent.

Il est réellement question de passerelles de reconversion professionnelle et non de tactiques de contournement. En outre ce dispositif concerne de faibles effectifs.

Les fixations des capacités d'accueil pour l'admission en deuxième ou troisième année des formations de médecine, de pharmacie, ou de maïeutique sont approuvées à la majorité des voix, 22 voix pour et une abstention.

13) CAPACITES D'ACCUEIL ET CRITERES DE SELECTION POUR LE DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

C'est un diplôme d'Etat qui est délivré au sein d'Université Côte d'Azur. Selon le même principe que la sélection en master il faut fixer des dates de campagne de recrutement, des capacités d'accueil et des critères de sélection en 1^{ère} année et en 2^{ème} année du diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée.

Les fixations des capacités d'accueil et des critères de sélection pour les candidatures au diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée au titre de l'année universitaire 2021-2022 sont approuvées à l'unanimité des voix.

14) DEMANDES DE SUBVENTIONS 2021 A LA COORDINATION ÉTAT-REGION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE EN REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Présentation de Mme Laure TARIEL, Chargée de mission Culture Scientifique, Technique et Industrielle

En janvier 2021 la cellule de culture scientifique a déposé 7 demandes de subvention à la coordination Etat Région pour le développement de la culture scientifique technique et industrielle en Région PACA pour les projets suivants :

Demande de subvention APOCS 2021

- « Nuit Européenne des Chercheur.e.s » organisée par Université Côte d'Azur, qui aura lieu le vendredi 24 septembre normalement sur le campus Valrose (12 000€ demandé) ;
- « ReVEGO : Réalité Virtuelle pour l'Égalité de Genre dans l'Orientation » c'est un dispositif de développement d'un outil de réalité virtuelle pour essayer de déconstruire les stéréotypes de genre dans l'orientation et notamment les filières scientifiques (10 000€ demandé) ;
- « Mathémariium - Expérimenter les mathématiques » c'est un événement de culture scientifique qui aura lieu de mai jusqu'à fin juin à l'avant-scène de Saint-Jean-d'Angély, plutôt en direction d'un public scolaire, mais aussi pour le grand public (Investissement) (5 088€ demandé) ;

24

Demande de subvention APERFET 2021

- « Coordination de la Fête de la Science 2021 pour le département des Alpes-Maritimes » le 12 Octobre (13000€ demandé) ;
- « Organisation du Village des Sciences 2021 à Nice : Festival des Sciences de Nice » les samedi 9 et dimanche 10 octobre (12 000€ demandé) ;

Demande de subvention APERLAC 2021

- « Illustration par un support de bande dessinée du projet EcoMed » (18 000€ demandé) ;
- « A la découverte des sens chimiques » (2 800€ demandé) ;

Les demandes de subventions 2021 à la coordination Etat-Région pour le développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle en Région Provence Alpes Côte d'Azur sont approuvées à l'unanimité des voix.

VII – QUESTIONS RESSOURCES HUMAINES

15) EXAMEN D'UNE DEMANDE DE RECRUTEMENT D'UN ENSEIGNANT CHERCHEUR AU FIL DE L'EAU

Présentation de M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur

Depuis 3 ans l'Etablissement essaie de recruter un poste de PR autour de l'intelligence artificielle. Les 3 concours ont été infructueux, l'idée initiale qui était de créer un poste hybride avec l'Ecole des Mines n'a pas abouti car trop compliquée.

Le recrutement sur ce poste se fera au fil de l'eau et seulement si le profil du candidat correspond vraiment aux attentes de l'Etablissement.

M. Pronzato demande que soient tirées les leçons qui s'imposent de ces trois concours infructueux. Il faudrait peut-être redéfinir un profil de poste en concertation avec les composantes d'enseignement et les laboratoires de recherche concernés. Davantage de personnes devraient être impliquées dans ce recrutement.

M. Brisswalter partage cette analyse. Une réunion s'est tenue il y a peu avec l'ensemble des directeurs de composantes et de laboratoire sur les problématiques de la 27^{ème} section. Le poste tel qu'il avait été envisagé était certainement intéressant, mais pas réaliste.

Ce recrutement est essentiel. Il doit adosser des formations autour de l'intelligence artificielle. Tous les acteurs aujourd'hui sont au centre de la discussion, de la réflexion et de la recherche. Un comité de recherche a été créé, il permettra un bon recrutement.

25

L'ouverture d'un concours au fil de l'eau dans le cadre de la campagne emploi 2021 est approuvé à l'unanimité des voix.

16) ENVELOPPE 2021 POUR L'INTERESSEMENT DES PERSONNELS AUX PROJETS ERASMUS +

Présentation de Mme Cécile SABOURAULT, Vice-présidente Développement International et Relations Extérieures

Les projets Erasmus + sont des projets de coopération universitaire au sens large comme par exemple les capacity building, les projets de partenariats stratégiques. Ce sont des projets dans le champ de la formation et de la coopération universitaire. Lors de la constitution d'un projet Erasmus + et notamment de son budget, au-delà des moyens alloués au fonctionnement, il faut considérer l'importance et la nécessité des moyens RH nécessaires au bon fonctionnement des projets. Ces montants sont destinés à rétribuer les heures faites par les personnels sur ces projets soit par des personnels statutaires soit par des personnels en contrat CDD. En 2019 un processus d'intéressement avait été proposé pour permettre aux personnels impliqués dans les projets Erasmus + d'avoir une prime pour leur participation. Ce dispositif incite les personnels enseignants ou administratifs à s'investir dans les projets Erasmus +.

Le Conseil doit se prononcer sur l'enveloppe financière globale, c'est à dire les montants qui sont demandés par l'Etablissement. Ces montants peuvent paraître importants, mais le bilan

de l'année 2020 montre que seule une petite partie de l'enveloppe est distribuée au personnel, la plus grosse partie des fonds financent les personnels en CDD qui sont des personnels qui vont gérer ou réaliser les projets. L'intéressement ne concerne que les personnels permanents.

M. Dalloz ajoute que ce dispositif avait voté en 2008 et chaque année on vote l'enveloppe financière globale.

L'enveloppe allouée au dispositif d'intéressement des projets européens Erasmus + est approuvée à la majorité des voix, 12 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions.

17) NOUVEAUX DEVELOPPEMENTS DU TELETRAVAIL A UCA (SOUS RESERVE DE L'AVIS DU COMITE TECHNIQUE)

Présentation de Mme Véronique VAN DE BOR, Vice-présidente Politique Sociale Egalité-Diversité

Le Conseil doit se prononcer sur la nouvelle charte du télétravail pour Université Côte d'Azur. Le télétravail est un levier important d'amélioration de la qualité de vie au travail, il permet entre autres un gain de temps, une diminution du stress au travail, une attitude écoresponsable et c'est un facteur d'attractivité important pour l'université.

Le télétravail est différent du travail à distance en situation exceptionnelle que nous avons expérimenté pendant la crise sanitaire. Le télétravail n'est pas un aménagement du temps de travail mais il s'agit d'une modalité d'organisation du travail, l'agent exerce son activité normalement, il est joignable pendant tout le temps où il est en télétravail.

26 L'Établissement souhaite que le cadre actuel s'adapte aux besoins des services, des personnes et à la variété des métiers de l'université. Le cadre précédent était beaucoup plus restreint et rigide, cette nouvelle charte permet justement plus de flexibilité et répond mieux aux besoins des différents services. L'évolution de cette charte est en accord avec le décret du 5 mai 2020 qui assouplit les conditions d'accès au télétravail dans la fonction publique. Pour atteindre cet objectif une large consultation a été réalisée. Cela a débuté par une enquête en juillet dernier à la sortie du confinement, sur les modalités du télétravail et de son devenir au sein de l'université. Des espaces de discussion ont été mis en place dans le cadre de la démarche QVT sur les besoins et les attentes de la communauté. Des groupes de travail avec des experts métiers de l'université et ensuite plusieurs groupes de travail également avec les organisations syndicales se sont déroulés. Cette charte a été approuvée unanimement en comité technique.

Bien évidemment des adaptations de ce nouveau mode de travail sont nécessaires. Ce n'est pas un dispositif naturel, il faut passer d'un mode de contrôle à un mode de confiance et pour cela les agents ont besoin d'accompagnement. L'Établissement poursuit le déploiement des outils pour accompagner justement la mise en place du télétravail. Un document unique a été conçu dans lequel on peut très facilement accéder à toutes les ressources autour du télétravail (des formations, des guides, des procédures, des conseils sur l'ergonomie, les risques psychosociaux associés des télétravail).

L'ensemble des consultations réalisées ont fait émerger les thèmes prioritaires et des axes d'évolution.

Les principaux changements sont la durée du télétravail possible qui passe d'un à 2 jours par semaine. Selon 3 modalités possibles : le télétravail régulier annuel, le télétravail régulier saisonnier et le télétravail ponctuel avec des jours flottants. Avec une exception pour les

personnels qui travaillerait dans des unités de recherche ; dans ce cas le plafond peut de manière expérimentale passer à 3 jours avec un bilan qui sera fait au terme de cette expérimentation. Pour les personnels évidemment dont l'état de santé le justifie le plafond peut dépasser également ces 2 jours.

Le télétravail temporaire en situation exceptionnelle est également introduit par le décret, dans le cas de circonstances exceptionnelles ou en cas d'impondérables inhabituel incompatible avec tout déplacement comme les grèves de transport par exemple.

Autre nouveauté, en cas de refus, l'agent peut avoir recours à la médiation via le service RH avant de saisir la CPE.

Les demandes de télétravail se feront au fil de l'eau et non pas lors d'une campagne annuelle comme c'était le cas précédemment. Les demandes de télétravail temporaire en situation exceptionnelle se feront par mail pour faciliter et fluidifier les procédures.

La commission pluridisciplinaire d'accompagnement au projet professionnel traitera les situations un peu plus complexes comme les demandes dérogatoires pour raisons de santé.

En télétravail ponctuel l'agent pourra à sa demande être autorisé à utiliser son ordinateur personnel. Si un équipement nécessaire à l'adaptation du poste de travail est prescrit à l'agent, il pourra également en bénéficier à son domicile et sera pris en charge par le FIPHP.

Le document unique est consultable sur l'intranet du site d'UCA ; les cellules actives renvoient aux documents de travail. Il sera largement diffusé.

M. Brisswalter souligne que la mise en place des groupes de travail a impliqué les organisations syndicales dont la contribution a été décisive. Il remercie tous les acteurs d'avoir mené ce travail de fond extrêmement positif.

27 *M. Philippe partage ce sentiment et hormis quelques petits ajustements techniques, cette collaboration et ce travail collégial sont une réussite.*

Les nouveaux développements du télétravail à Université Côte d'Azur sont approuvés la majorité des voix, 22 voix pour et une abstention.

18) REGIME TRANSITOIRE DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION EN MATIERE D'AVANCEMENT ET DE PROMOTION DES PERSONNELS BIATSS

Présentation de M. Sylvain Di GIORGIO, Directeur des Ressources Humaines

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 est le cadre juridique des lignes directrices de gestion. Cette loi vient refondre l'organisation du dialogue social et introduit des modifications à la fois dans les règles de constitution des commissions administratives paritaires mais aussi dans le rôle de ces instances. En ce qui concerne Université Côte d'Azur, la commission paritaire d'Etablissement perd sa compétence en matière de promotion des agents administratifs et également sa compétence en matière de mobilité des agents administratifs.

Le cadre de ces lignes directrices de gestion est d'abord un cadre Ministériel récent qui propose d'adopter un régime transitoire. Les lignes directrices de gestion ministérielle ont été communiquées aux établissements le 19 novembre 2020. Elles vont être adoptées pour les 3 années à venir et seront révisables pendant cette période, elles feront l'objet d'un bilan.

Trois grands objectifs ont été fixés au sein desquelles les établissements doivent s'inscrire pour établir leurs propres lignes directrices de gestion :

- Faire correspondre le potentiel de chacun au niveau des fonctions exercées
- Procéder à une meilleure reconnaissance des mérites de chacun
- Favoriser l'élaboration des parcours professionnels

Sur 2 axes principaux :

- l'appréciation qualitative des agents
- la prévention des discriminations de toute nature

Au sein de ces objectifs fixés par le ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, Université Côte d'Azur a souhaité inscrire ses propres enjeux

- Recentrer les opérations de promotion sur la valorisation des compétences
- Garantir l'égalité de traitement entre les candidats et prévenir les discriminations de toutes natures
- Maintenir le dialogue social en privilégiant la concertation
- Accompagnement des agents et managers dans la mise en place de ces nouvelles mesures à la fois par le biais d'une communication transparente et également par le biais de formations dédiées et ciblées.

Pour répondre à ces grands enjeux fixés par Université Côte d'Azur une méthodologie a été mise en place en 3 phases. Une 1ère étape d'élaboration de la stratégie de mise en œuvre des lignes directrices de gestion par un groupe de travail spécifique à l'administration. Une deuxième phase de concertation avec les organisations syndicales qui a pris place au début du mois de février et pour laquelle il a été demandé aux organisations syndicales de nommer 2 représentants par organisation syndicale pour participer à ces travaux et enfin la dernière phase de présentation devant les instances, le 19 février dernier en CT et aujourd'hui en CA.

En termes de calendrier la publication des lignes directrices de gestion du ministère date du 19 novembre, pour une mise en œuvre au 1er janvier 2021. L'Etablissement a opté pour une mise en œuvre en 2 temps :

- une phase transitoire d'abord pour les listes d'aptitude et tableaux d'avancement de cette année 2021 et qui est l'objet du vote aujourd'hui en Conseil d'administration.
- puis une phase d'évaluation de cette phase transitoire qui sera réalisée dans les semaines à venir et qui précédera la nouvelle organisation cible, mise en place dès la rentrée 2021.

La 1ère phase d'élaboration de la stratégie de mise en œuvre des lignes directrices de gestion s'est déroulée entre le mois de décembre et le mois de janvier avec une information aux organisations syndicales à la fin du mois de janvier puis la phase de concertation et de dialogue social a débuté en février avec 2 groupes de travail dédiés et enfin l'organisation d'un comité technique exceptionnel le 19 février sur cette question.

La phase opérationnelle des travaux de promotion s'est tenue la semaine du 22 février, un groupe d'experts a été mis en place et une commission d'étude, qui s'est tenue le 26 février, a proposé au service académique les dossiers de promotion de l'Etablissement.

Ce qui doit être validé aujourd'hui c'est la phase transitoire en 2 étapes, l'étude des dossiers d'évaluation par un comité d'experts. La volonté de l'Etablissement est de travailler sur un barème unique, c'est vraiment l'avancée majeure par rapport à l'organisation précédente (le barème utilisé par les organisations syndicales et le barème utilisé par l'administration et à aucun moment ces barèmes n'étaient communiqués directement aux agents en amont de la constitution des dossiers d'avancement). La diffusion l'année prochaine de ce barème en amont de la constitution des dossiers permettra un meilleur accompagnement des agents dans la constitution de leur dossier afin de maximiser les chances de promotion.

Une autre nouveauté c'est la restitution qui sera faite aux agents avec une diffusion de la note globale dont l'agent disposera sur son dossier avec les appréciations littérales sur les différents dossiers, les points forts et les points d'amélioration de chaque dossier et l'argumentaire général sur la méthodologie de travail du comité d'experts.

M. Philippe salue le travail de l'équipe RH et de la VP RH.

Le FSU est contre ces lignes directrices de gestion tout simplement parce que l'administration décide et les syndicats doivent prendre en charge les agents mécontents. C'est une expérience pour les ITRF très positive bien que ce soit à parfaire. Le barème qui est unique pour différents corps de métier, peut être amélioré. Mais l'ensemble est positif donc localement le FSU vote pour ces lignes directrices de gestion transitoire.

Les lignes directrices de gestion (LDG) en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, phase transitoire 2021 sont approuvées à l'unanimité des voix.

VIII- CONVENTIONS

19) CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP NICE COTE D'AZUR PARTNERS (ACCORD ET LE CAS ECHEANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS UCA)

Présentation de M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur

L'idée générale de cette convention est de participer à une dynamique collective avec la Métropole et d'afficher la marque UCA. Cette participation semble prématurée, cette question est donc reportée à un prochain conseil d'administration.

20) AUTRES CONVENTIONS

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Les tableaux des conventions comme annexés à ce procès-verbal sont approuvés à l'unanimité des voix.

M. Dalloz remercie M. le Président pour toute la dynamique dont il fait preuve et pour la façon dont il a conduit le navire UCA pendant cette année emplies de difficultés très spécifiques, très particulières et très nombreuses. Et, tous comptes faits, Université Côte d'Azur se porte admirablement bien dans ces temps difficiles.

M. Brisswalter reconnaît que c'est une gouvernance qui ne vit qu'en mode Covid-19, mais que cela n'affecte pas l'ambition des projets portés par l'Etablissement. Des grands projets qui grâce à l'investissement de tous sont mis en place avec nos partenaires (collectivités, EPST Etablissements composantes). Et malgré les difficultés, *in fine*, le travail est relativement bien fait. La qualité du dialogue et la capacité d'aller de l'avant de l'université sont des éléments très positifs. Continuons à être optimistes malgré les difficultés.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 18H 34

Dates des prochains conseil d'administrations (sous réserve de modification) : 19 avril, 20 mai, 17 juin, 8 juillet 2021.

**Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ**

Conventions UCA

Num	CO- CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO- CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE
Ticket - ID 113503	Université Linguistique d'Etat de Moscou Maurice Thorez		EUR CREATES	Jean Paul Aubert	à signer	<u>Accord de double diplôme Licence LEA</u>	double diplôme Licence LEA	4 ans

31

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO- CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
	AQUASANO3	Thomas Mesnier	Site VALROSE	Christine Fargeot- Duvergé	14/01/2021	Contrat annuel	Désinfection des réseaux d'eaux sanitaires Gymnase SUAPS - UCA	1 an		9000€ HT

n°	Date Ouverture dossier	Type de contrat	PROJET	Partenaires	Laboratoire	Resp. Scient.	Stade	Durée	Date d'effet	Montant HT	GESTION
2020/115	2020/03/02	Subvention Etat	TOP UP	ANR	LJAD/CNRS UMR7351	Konstantin Brenner	Signé	48.0	2020/10/01	248 335,20 €	Université Côte d'Azur
2020/131	2020/04/20	Subvention Etat	FABO	ANR	LAPCOS/EA 7278	Edith Galy	Signé	48.0	2020/10/01	136 313,00 €	Université Côte d'Azur
2019/393	2019/09/17	Subvention Etat	MRSEI 2STEAM	ANR	LINE	Margarida Romero	Signé	24.0	2019/10/23	21 600,00 €	Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)
2019/529	2019/11/27	Subvention Etat	McLaren - MaChine Learning And Risk EvaluationN	ANR	LJAD/CNRS UMR7351	Thomas Laloe	Signé	48.0	2020/10/01	288 973,44 €	Université Côte d'Azur
2019/590	2019/09/04	Subvention Etat	CROBORA	ANR	SiCLAB	Matteo Treleani	Signé	42.0	2020/10/01	283 932,00 €	Université Côte d'Azur
2021/49	2021/01/22	Contrat de prestation	"Développement d'une suite logicielle de jeux sérieux pour le diagnostic de l'apathie et des troubles de motivation chez les personnes âgées"	SAS	Cobtek/EA 7276	Philippe Robert Valeria Manera	Signé	2.6	2021/01/28	-12 992,00 €	Université Côte d'Azur
2021/78	2021/02/12	Contrat de prestation	"Coordination, supervision et suivi du projet E-Santé/Silver Economy"	Rachid GUERCHOU CHE	Cobtek/EA 7276	Philippe Robert Valeria Manera	Signé	11.9	2021/03/01	-34 000,00 €	Université Côte d'Azur
2020/388	2020/10/27	Contrat de prestation	Etude de la composition chimique d'une substance complexe naturelle de type 2	KREATIS	2IP APC	Sylvain Antoniotti	Signé	8.0	2020/12/01	40 000,00 €	Université Côte d'Azur
2020/348	2020/09/30	Accord de confidentialité / secret	NDA 42/Thomas ZIMMERMANN	Thomas ZIMMERMANN	MSI	Stephanie Lopez	Signé	60.0	2020/05/04	0,00 €	Université Côte d'Azur
2020/437	2020/11/24	Accord de confidentialité / secret	Accord de confidentialité i3S/ELLCIE HEALTHY	ELLCIE HEALTHY	I3S/CNRS UMR7271	Vicente Zarzoso	Signé	60.0	2020/11/30	0,00 €	Université Côte d'Azur

2021/96	2021/01/20	Convention de reversement	3IA - CNRS	CNRS DR20		Charles Bouveyron	Signé	52.0	2019/09/01	-323 579,33 €	Université Côte d'Azur
2021/108	2020/12/01	Convention de reversement	3IA - INRIA	INRIA		Charles Bouveyron	Signé	36.5	2020/12/15	-733 484,00 €	Université Côte d'Azur
2020/166	2020/05/20	Convention de reversement	Labex Ganex et ICST	CNRS DR20			Signé	46.6	2021/02/12	-371 000,00 €	Université Côte d'Azur
2021/66	2021/02/04	Projet DiRVED	CCO Mme GIL GALLEN Sara		GREDEG/CNRSUMR7321	Jean-Pierre Allegret	Signé	6.8	2021/01/08	0,00 €	Université Côte d'Azur
2020/362	2020/10/07	Projet DiRVED	cco Mme BUSSOTTI		ECOSEAS/UMR 7035		Ouvert	5.0	2020/09/01	0,00 €	Université Côte d'Azur
2020/417	2021/01/20	Projet DiRVED	CCO CONG Xiaojing		ICN/CNRS UMR7272	Uwe Meierhenrich	Signé	1.0	2020/11/01	0,00 €	Université Côte d'Azur
2020/467	2021/01/20	Projet DiRVED	Avenant n°3 Renouveau du GDR Tresses	UNIVERSIT E PARIS VII	LJAD/CNRS UMR7351		Signé	61.9	2020/11/03	0,00 €	Université Côte d'Azur
2020/22	2020/01/22	Contrat encadrement bourse de thèse	Caractérisation et valorisation de matières premières aromatiques. Le ciste, la myrrhe et l'encens	ALBERT VIEILLE	ICN/CNRS UMR7272	Nicolas Baldovini	Signé	36.0	2019/10/01	12 000,00 €	Université Côte d'Azur
2020/361	2020/10/07	Contrat encadrement bourse de thèse	Interférométrie à dérive de fréquence pour la mesure de la lumière parasite sur l'instrument spatial LISA	CNES	ARTEMIS/OCA-CNRS UMR 7250	Michel Lintz	Signé	36.0	2020/10/01	58 516,00 €	Observatoire Côte d'Azur
2020/408	2020/12/17	Contrat encadrement bourse de thèse	Avenant n°1 : Compression pour l'apprentissage en profondeur	KALRAY	I3S/CNRS UMR7271	Lionel Fillatre	Signé	3.0	2021/04/30	0,00 €	Université Côte d'Azur